



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

---

Le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance ordinaire ce huitième jour du mois de juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente par visioconférence.

**SONT PRÉSENTS**

Les membres du conseil, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Karine Laflamme, Karine Lavertu et Michel Turner formant quorum sous la présidence de Michel Turner

**AUSSI PRÉSENTE**

Est également présente Hélène Jomphe, chef de service et secrétaire.

---

**CACCE-2020-01-06**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 9.1 intitulée :

- Modification du calendrier pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-07**

**Période de questions du public**

Personne n'assiste à la séance.

---

**CACCE-2020-01-08**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est tenue le 3 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-09**

**Maintien du processus décisionnel**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19 ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 permet, entre autres, au conseil de décréter que certains processus décisionnels sont maintenus ;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus, notamment en évitant le déplacement ou le rassemblement de citoyens ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

**DE DÉCRÉTER** que le processus décisionnel, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, à l'égard des dérogations mineures suivantes est maintenu, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 ;

- Demande de dérogation mineure – Emplacement de deux enseignes appliquées et installation d'une génératrice – 8171, rue du Mistral (secteur Charny) – Lot 4 735 846-**Clinique Vétérinaire Harmonia** ;
- Demande de dérogation mineure – Couverture végétale et porte d'entrée piétonnière – 1645, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – Lot 2 155 319 – **Le Guillaume** ;
- Demande de dérogation mineure – Marge de recul avant d'une habitation unifamiliale isolée **existante** - 3807, Vieux Chemin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) – Lot 2 384 531 ;
- Demande de dérogation mineure – Pente de talus – 720, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Lots 2 692 859, 2 693 093 et 2 698 054

**DE DÉCRÉTER** que la publication, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-10**

**Dépôt du rapport sur la consultation écrite**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU que l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars permet, être autres, au conseil d'arrondissement de décréter certains actes comme étant prioritaires ;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus, notamment en évitant le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel de ce conseil, afin de remplacer cette procédure par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ;

ATTENDU que des actes ont été désignés comme prioritaires par le conseil d'arrondissement, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue en regard des actes désignés comme prioritaires par le conseil d'arrondissement ;

ATTENDU qu'un rapport de cette consultation écrite doit être déposé au conseil d'arrondissement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**DE PRENDRE ACTE** du rapport sur la consultation à l'égard des actes qui ont été désignés comme prioritaires, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / CONSULTATION**

Une consultation écrite sur ces demandes de dérogation mineure a eu lieu du **23 juin 2020 au 7 juillet 2020**. Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit.

Aucun commentaire écrit n'a été reçu.

-----

**CACCE-2020-01-11**

**Demande de dérogation mineure – Normes d'entreposage – 920, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Lots 6 040 607 et 6 040 608 – Entrepôt Lessard**

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, pour le groupe d'usage C8 (Service d'entreposage intérieur) :

- l'entreposage **extérieur** de véhicules de loisirs, au lieu qu'aucun entreposage extérieur pour ce type véhicules ne soit autorisé ;
- l'entreposage ou l'étalage **extérieur** de biens liés à l'usage principal, au lieu qu'aucun entreposage ou étalage extérieur ne soit autorisé ;
- l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins d'entreposage de matériel, au lieu qu'aucune utilisation avec ce type de construction ne soit autorisée ;
- le nombre maximal de bâtiments principaux à dix-sept au lieu d'un seul ;
- la superficie d'occupation au sol minimale d'un bâtiment principal à 14,9 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés par bâtiment, et ce, pour les seize nouveaux bâtiments principaux,

tel que prescrit par les articles 17 (pour la zone C1632), 87, 102, 103 et 238 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que la demande n'est pas mineure ;

ATTENDU que la Ville ne peut légalement accorder une dérogation mineure pour permettre l'entreposage **extérieur** (que ce soit à titre d'usage principal ou accessoire) puisqu'il s'agit de déroger des dispositions « relatives à l'usage » ; la partie de la demande qui vise à permettre l'entreposage de véhicules de loisirs ne peut faire l'objet d'une dérogation mineure ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que cette demande a été désignée au maintien du processus décisionnel, par la résolution CACCE-2020-00-95, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ; aucun commentaire écrit n'a été reçu ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

**DE REFUSER** la demande de dérogation mineure laquelle aurait eu pour effet de rendre conforme, pour le groupe d'usage C8 (Service d'entreposage intérieur) :

- l'entreposage **extérieur** de véhicules de loisirs ;
- l'entreposage ou l'étalage **extérieur** de biens liés à l'usage principal ;
- l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins d'entreposage de matériel ;
- le nombre maximal de bâtiments principaux à dix-sept ;
- la superficie d'occupation au sol minimale d'un bâtiment principal à 14,9 mètres carrés, et ce, pour les seize nouveaux bâtiments principaux ;

car celle-ci ne répond pas à l'ensemble des critères applicables et, pour une partie de celle-ci, ne peut faire l'objet d'une dérogation mineure tel que mentionné dans l'attendu ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-12**

**Demande de dérogation mineure – Protection du littoral – 37, rue de la Coupe (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) – Lot 6 318 087**

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, ses constructions accessoires et l'aménagement du terrain, sans considérer sur le terrain la localisation actuelle du cours d'eau et de son littoral, en raison du déplacement d'une portion d'un cours d'eau, sur ledit terrain, mentionné dans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 octobre 2019, numéro 7450-12-01-02848-01 / 401859145, au lieu que seuls les cours d'eau ou parties de cours d'eau qui ont été légalement canalisés n'étant pas assujettis aux dispositions de la protection du littoral, où sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux, sauf certaines exceptions, tel que prescrit par l'article 253 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU que cette demande a été désignée au maintien du processus décisionnel, par la résolution CACCE-2020-00-95, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ; aucun commentaire écrit n'a été reçu ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'ACCORDER** une dérogation mineure visant à rendre conforme, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, ses constructions accessoires et l'aménagement du terrain, sans considérer sur le terrain la localisation actuelle du cours d'eau et de son littoral, en raison du déplacement d'une portion d'un cours d'eau, sur ledit terrain, mentionné dans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 octobre 2019, numéro 7450-12-01-02848-01 / 401859145, et ce, en référence au plan de Richard Bouchard, géographe, daté du 28 février 2019 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement).

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-13**

**PIIA – Travaux de rénovation – 38, rue des Seigneurs, local 6 (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 19 mai 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- les croquis joints à la demande de permis ;
- les compléments d'information du fournisseur reçus par courriel le 29 mai 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-14**

**PIIA – Travaux de construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'aménagement de terrain – 1633, rue Napoléon-Saint-Hilaire (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 13 mai 2020 ;
- le plan d'implantation de Alexis Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, daté du 12 mai 2020 ;
- les plans de Plan Maison Québec, datés du 23 avril 2020 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel les 24 et 28 mai 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 16 juin 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'APPROUVER** les travaux incluant **ladite modification** :

- qu'un arbre soit planté en cour avant de l'habitation.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-15**

**PIIA – Travaux de modification d'un matériau de revêtement extérieur du bâtiment mixte – 1201, rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de modification d'un matériau de revêtement extérieur du bâtiment mixte selon les documents suivants :

- la demande de Simon Tremblay, de Oikos Construction inc., reçue par courriel les 26 et 27 mai 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-16**

**PIIA – Travaux de rénovation d'un bâtiment principal et aménagement de terrain – 798, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) - Animobouffe**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation du bâtiment principal et d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 8 juin 2020 ;
- le plan de Philippe Beaulieu, architecte, révisé le 26 mai 2020 et le 19 juin 2020 ;
- les compléments d'information de la requérante reçus par courriel le 12 juin 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-17**

**PIIA – Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 798, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Animobouffe**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 16 juin 2020 ;
- le plan JLH-2020-083-1A de Posimage, daté du 5 mars 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-18**

**PIIA – Travaux de construction de deux habitations multifamiliales isolées et d'aménagement de terrains – 975 et 1001, rue de l'École (secteur Saint-Romuald) - Amalgam – Phases C et D**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 70 logements et d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 19 mai 2020 ;
- le plan projet d'implantation et de lotissement de François Harvey, arpenteur-géomètre, daté du 20 avril 2020 ;
- les plans de Lily Dumas, architecte, révisés les 12 et 13 mai 2020 ;
- le plan d'aménagement paysager de Lily Dumas, révisé le 18 juin 2020 ;
- le plan «Électricité» de Nicolas Gagnon, ingénieur, daté de mai 2020 ;
- les plans «Aménagement proposé voirie» pour l'aménagement des terrains de Manuel Frigon, ingénieur, daté du 18 juin 2020 ;
- les compléments d'information de Lily Dumas, architecte, reçus par courriel le 5 juin 2020 ;
- l'approbation des luminaires et de leur luminosité par le Service de la gestion et de la planification des biens immobiliers avant leur installation ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-19**

**PIIA – Travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal – 90-9, rue des Hauts-Bois (secteur Saint-Romuald) – Ensemble immobilier**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'agrandissement du bâtiment principal selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 25 mai 2020 (option 1) incluant les documents s'y rattachant ;
- le complément d'information reçu du requérant par courriel les 15 et 16 juin 2020 dont notamment l'option 2 (travaux tel que le voisin immédiat en conservant la dimension de la fenêtre de l'option 1) ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 26 juin 2020 ; (option 2 : travaux tel que le voisin immédiat en conservant la dimension de la fenêtre de l'option 1) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'APPROUVER** les travaux incluant **lesdites modifications** :

- les travaux de l'option 2 ci-haut mentionnée (revêtement extérieur tel que le voisin immédiat c'est-à-dire un revêtement métallique de couleur noire posé à l'horizontale et dont les lattes ont une largeur minimale de 0,0762 mètre (avec la dimension de la fenêtre de l'option 1 : formulée à la demande de permis ci-haut mentionnée).

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-20**

**PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 106, rue Édouard-Lagueux (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer la porte principale sur la façade par une porte en acier de couleur blanche ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-21**

**PIIA patrimonial – Travaux de rénovation et de construction – 2219, rue Saint-Jean-Baptiste (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de :

- remplacer le revêtement extérieur en vinyle sur les élévations droite et arrière par un revêtement en vinyle selon l'une des deux couleurs bleu azur ou gris élégance ou en canexel type Ridgewood D5 couleur Gris Brume ;

et les travaux de construction d'un bâtiment accessoire dans la cour arrière avec les **caractéristiques suivantes** :

- un cabanon d'angle de 12x12 pi et d'une hauteur de 11 pi et 10 po implanté dans le coin nord-est de la cour à 2 pi de la limite du terrain, tel que les plans transmis le 25 mai 2020 ;
- le revêtement en fibre de bois (canexel), de couleur grise ou bien en vinyle de couleur bleu ou gris clair de sorte que le cabanon soit de la même couleur que les élévations arrière et droite ;
- les fenêtres sont à guillotine en PVC blanc ;
- la porte est vitrée en acier blanc,

le tout selon la demande de permis déposée le 26 avril 2020, les documents annexés, les plans du cabanon reçus le 25 mai 2020 et les courriels datés du 26 mai 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 16 juin 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** les travaux incluant **lesdites modifications** :

- le revêtement soit en fibre de bois (par exemple : Canexel) ;
- les ouvertures soient munies de chambranles ;
- des planches cornières soient prévues aux coins.

Adoptée à l'unanimité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

---

**CACCE-2020-01-22**

**PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 3588, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Brakeyville)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin d'isoler les fondations par l'installation :

- d'une membrane d'étanchéité blueskin wp 200 ;
- d'un isolant à l'extérieur de 2,4 po d'une épaisseur R10 sur toute la hauteur de la fondation ;
- d'une finition de la partie apparente des fondations avec crépis acryliques de couleur grise,

le tout selon la demande de permis datée du 23 mai 2020 et les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-23**

**PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2056, rue du Triage (secteur Charny)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer des fenêtres et poser de nouvelles garnitures :

- quatre fenêtres au 1<sup>er</sup> étage par des fenêtres en PVC à guillotine de couleur blanche ;
- quatre fenêtres au rez-de-chaussée sur la façade et les deux élévations latérales :
  - trois fenêtres en PVC à guillotine de couleur blanche ;
  - une fenêtre en PVC à auvent ;
- poser un nouveau fascia de toit en métal de couleur blanche ;
- habiller la ligne du brisis en métal de couleur blanche ;
- poser de nouveaux chambranles en métal plié reprenant le motif des chambranles actuels,

le tout selon la demande de permis datée du 1<sup>er</sup> juin 2020, la soumission datée du 27 mai 2020, la discussion téléphonique du 10 juin 2020, précisant les emplacements des différentes fenêtres à remplacer, et les courriels du 19 juin 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-24**

**PIIA patrimonial – Travaux de construction – Terrain rue Joseph-Garant (secteur Saint-Romuald) – Lot 5 523 285**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de construction d'une résidence unifamiliale selon les plans de maison Pro-Fab datés du 29 septembre 2014 et le plan projet d'implantation de Marc Lavoie, arpenteur-géomètre, daté du 8 mai 2014, dossier 37-367, minute 791 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 15 juin 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** les travaux incluant **lesdites modifications** :

- que les travaux soient effectués selon les précisions mentionnées sur le croquis du conseiller en architecture de la Ville de Lévis daté du 17 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-25**

**PIIA patrimonial – Travaux d'aménagement extérieur – 2233, rue de l'Express (secteur Charny)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'aménagement extérieur afin d'installer une clôture en bois (cèdre) avec poteau d'acier d'une hauteur de 6 pi, de la largeur du terrain à l'arrière seulement, selon la demande de permis déposée le 3 juin 2020, le plan d'implantation joint et le modèle de clôture fourni par courriel le 12 juin 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

---

**CACCE-2020-01-26**

**PIIA patrimonial – Travaux d'aménagement extérieur – 3069, rue Antoinette-Belzile (secteur Charny)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'aménagement extérieur afin d'installer une clôture en bois traité de 2 m de haut et 27 pieds de long sur la ligne arrière, selon la demande de permis formulée le 2 juin 2020 incluant les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-27**

**PIIA patrimonial – Travaux de construction – 2370, rue Saint-Jean-Baptiste (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de construction d'un pavillon de bain en bois, dans la cour arrière, d'une dimension de 10 pi x 12 pi avec un toit en tôle noire, selon la demande de permis formulée le 15 juin 2020 incluant les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 7 juillet 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** les travaux incluant **lesdites modifications** :

- que le bâtiment accessoire soit muni de fenêtres à guillotine dont les ouvrants soient d'une hauteur supérieure à la largeur (comme les proportions des fenêtres en façade).

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-28**

**PIIA patrimonial – Travaux d'agrandissement et de rénovation – 2370, rue Saint-Jean-Baptiste (secteur Saint-Romuald)**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer la fenêtre sur l'élévation gauche par une fenêtre et une porte ainsi que des travaux d'agrandissement afin de faire de la galerie arrière un tambour, selon la demande de permis formulée le 6 juin 2020, les documents annexés et le courriel du 29 juin 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 7 juillet 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** les travaux incluant **lesdites modifications** :

- le soffite du perron arrière soit de couleur claire ;
- le plancher, colonne, garde-corps de facture traditionnelle, escalier sur limon découpé et marche débordante, le tout en bois aussi bien pour le perron du tambour que pour celui sur l'élévation gauche ;
- des jupes de galerie soient ajoutées pour le perron du tambour et pour le perron sur l'élévation gauche identiques à celles sur la galerie avant.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-29**

**PIA patrimonial – Travaux de rénovation – 151, rue Saint-Jacques (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer le revêtement extérieur par un revêtement en cannexel de couleur Kaki, ou granite, de remplacer les deux galeries avant par deux galeries identiques et de remplacer deux portes sur l'élévation arrière donnant sur la galerie en haut et au rez-de-chaussée à droite par deux portes vitrées à guillotine, le tout selon la demande de permis datée du 19 juin 2020, des documents annexés ainsi que du courriel reçu le 2 juillet 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 7 juillet 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'APPROUVER** les travaux incluant **lesdites modifications** :

**Revêtement** :

- des chambranles soient installés autour des fenêtres et des portes ainsi que des planches cornières ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

- le revêtement soit de couleur Kaki ;

**Galerie avant :**

- les colonnes de galerie soient de même profil que celles existantes (face légèrement inclinée et astragale en haut des colonnes) ;
- des garde-corps en bois de facture traditionnelle avec main courante, lisse basse et barreaux insérés entre les deux ;
- des escaliers sur limon découpé avec marches débordantes et contre-marches découpées ;
- des jupes de galerie en bois tels qu'existantes.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-30**

**PIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2245, avenue des Générations (secteur Charny)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de :

- remplacer le revêtement en façade au rez-de-chaussée en fausse pierre ;
- remplacer le revêtement en façade au 1<sup>er</sup> étage en déclin de copeaux de bois pressé de couleur gris foncé de marque Maibec ;
- remplacer le revêtement sur les élévations droite et arrière en revêtement déclin de copeaux de bois pressé de couleur gris foncé de marque Maibec ;
- remplacer les fenêtres par des fenêtres à battant en PVC blanc sans changer les dimensions ;
- ajouter une fenêtre à l'étage sur l'élévation droite ;
- démolir la galerie arrière et maintien du patio au rez-de-chaussée ;
- reconstruire la galerie avant par une identique,

le tout selon la demande de permis datée du 8 juin 2020 et les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 7 juillet 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'APPROUVER les travaux incluant lesdites modifications :**

- le revêtement en façade soit seulement en copeaux de bois pressé sans ajout de pierre ou de fausse pierre ;
- les revêtements des élévations latérales et arrière peuvent être remplacés par un revêtement en copeaux de bois pressé de même couleur que la façade ;
- des chambranles et des planches cornières soient prévus là où le revêtement sera changé ;
- une galerie de facture traditionnelle en bois.

Adoptée à l'unanimité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

**CACCE-2020-01-31**

**PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2249, avenue des Générations (secteur Charny)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de :

- remplacer le revêtement en façade au rez-de-chaussée en fausse pierre ;
- remplacer le revêtement en façade au 1<sup>er</sup> étage en déclin de copeaux de bois pressé de couleur de marque Maibec ;
- remplacer les fenêtres en façade et celles du rez-de-chaussée sur l'élévation gauche par des fenêtres à battant en PVC blanc sans changer les dimensions,

le tout selon la demande de permis datée du 8 juin 2020 et les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 7 juillet 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'APPROUVER** les travaux incluant **lesdites modifications** :

- le revêtement en façade soit seulement en copeaux de bois pressé sans ajout de pierre ou de fausse pierre ;
- les revêtements des élévations latérales et arrière peuvent être remplacés par un revêtement en copeaux de bois pressé de même couleur que la façade ;
- des chambranles et des planches cornières soient prévus là où le revêtement sera changé ;
- une galerie de facture traditionnelle en bois.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-32**

**PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 117, rue de Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin d'installer deux ventilateurs statiques, de marque Maximum modèle 301 de couleur rouge, sur le versant de la toiture le moins visible de la rue, selon la demande de permis formulée le 2 juin 2020 incluant les documents annexés et le courriel du requérant du 15 juin 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-33**

**PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2418, rue de la Traverse (secteur Charny)**

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin d'installer des panneaux de verre coulissants et de moustiquaires sur la façade du patio, selon la demande de permis déposée le 5 juin 2020 et les documents joints. La structure des panneaux coulissants donnant sur le mur sud-est serait toutefois blanche ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'APPROUVER** lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-34**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux d'installation d'une piscine hors-terre – Glissement de terrain – 11, avenue Robitaille (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors-terre ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux d'installation d'une piscine hors-terre (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 29 mai 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le plan d'implantation corrigé, reçu par courriel le 10 juin 2020 ;





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

- le rapport de Keeven Simard et Raymond Juneau, ingénieurs, signé le 28 mai 2020 ;
- le courriel de confirmation du mandat de surveillance de Keeven Simard, ingénieur, daté du 8 juin 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 16 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-35**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux de construction d'un garage détaché – Glissement de terrain – 11, avenue Robitaille (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'un garage détaché ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'un garage détaché (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 4 juin 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Keeven Simard et Raymond Juneau, ingénieurs, signé le 28 mai 2020 ;
- le courriel de confirmation du mandat de surveillance de Keeven Simard, ingénieur, daté du 8 juin 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 16 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-36**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée et d'aménagement de terrain – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux et glissement de terrain – 975, rue de l'École (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 70 logements et d'aménagement de terrain ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 70 logements et d'aménagement de terrain (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 19 mai 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- les plans d'architecture de L Dumas, architecte, révisés les 12 et 13 mai 2020 ;
- le plan projet d'implantation de François Harvey, arpenteur-géomètre, signé le 23 avril 2020 ;
- le rapport d'ingénieur (no. de référence: 200028-GT2) de Frédérick Lamontagne et Rémy Jenkins, ingénieurs, signé le 5 juin 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 16 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-37**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée et d'aménagement de terrain – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux et glissement de terrain – 1001, rue de l'École (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 70 logements et d'aménagement de terrain ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 70 logements et d'aménagement de terrain (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 19 mai 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- les plans d'architecture de L Dumas, architecte, révisés le 12 et 13 mai 2020 ;
- le plan projet d'implantation de François Harvey, arpenteur-géomètre, signé le 23 avril 2020 ;
- le rapport d'ingénieur (no. de référence: 200028-GT2) de Frédérick Lamontagne et Rémy Jenkins, ingénieurs, signé le 5 juin 2020 ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

- les commentaires du Service du génie datés du 16 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-38**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux de construction et de modification d'un patio et installation d'une piscine hors-terre – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 1336, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'un patio ainsi qu'à l'installation d'une piscine hors-terre ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'un patio ainsi que d'installation d'une piscine hors-terre (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 10 mai 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Yves Tardif, ingénieur, signé le 12 juin 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 19 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-39**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux de construction d'une habitation unifamiliale jumelée – Capacité portante – 1767 et 1771, rue du Romarin (secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation unifamiliale jumelée ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux de construction d'une habitation unifamiliale jumelée (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 9 juin 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Charles-Alexis Vachon, ingénieur, signé le 8 juin 2020 ;
- le plan projet d'implantation de François Harvey, arpenteur-géomètre, signé le 20 juin 2020 ;
- les plans d'architecture, datés du 10 avril 2016 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 16 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-40**

**Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat – Travaux d'installation d'une piscine hors-terre et de construction d'un cabanon – Capacité portante – 459, rue de l'Abbé-Ruel (secteur Saint-Romuald)**

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors-terre et à la construction d'un cabanon ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

**D'AUTORISER** la délivrance des permis ou des certificats pour des travaux d'installation d'une piscine hors-terre et de construction d'un cabanon (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- les demandes de permis formulées le 6 juin 2019 et le 17 juin 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Serge Gagné, ingénieur, signé le 16 juin 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 26 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CACCE-2020-01-41**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucun membre ne prend la parole.

---



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est**  
**Séance ordinaire du 8 juillet 2020**  
**Séance tenue par visioconférence**

---

**CACCE-2020-01-42**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

De lever la séance à 18 h 56.

Adoptée à l'unanimité.

---

Michel Turner  
Président

---

Maryse Lamontagne,  
Secrétaire